

## **POLITIQUE DE GARANTIE**

### **DURÉE DE LA GARANTIE**

**Chaque machine neuve est livrée avec une garantie de 2 ans pièces et main d'œuvre à compter de sa date d'achat.**

### **LIMITATIONS**

Cette garantie n'inclut que les défauts de fabrication et de montage, et **ne recouvre pas** les réparations et coûts induits par les facteurs suivantes:

1. Fatigue de matériau et usure d'utilisation standard.
2. Entretien de routine et réajustement des éléments.
3. Dégâts causés par erreur, mauvaise utilisation de la machine ou négligence.
4. Manques et/ou oublis de graissage **OU** surgraissage.
5. Surchauffe par défaut de maintenance.
6. Dégâts dus aux fixations mal serrées par défaut de maintenance.
7. Dégâts occasionnés par un nettoyage à l'eau.
8. Réparations et maintenances effectuées par une société non-agrée par GreenMech.
9. Remontages ou ajustements incorrects de pièces dans la machine.
10. Dégâts causés par une utilisation non-conforme de la machine.
11. Objets et pièces qui ne sont pas normalement couverts par la garantie, dont voici une liste exhaustive: Amortisseurs - Batteries - Courroies - Couteaux et leurs fixations - Embrayages - Essieux - Filtres - Lubrifiants - Peintures - Roues et Pneus - Roulements
12. Pertes, dégâts et coûts extérieurs à la machine.

**Avant d'entamer des travaux de garantie, assurez-vous qu'il s'agit d'un défaut de pièce ou de montage.**

**Il va de la responsabilité du vendeur de s'occuper du traitement des garanties.**

**Si vous doutez de la prise en garantie d'une réparation, contactez-nous avant pour vous en assurer.**

### **SOUMETTRE UNE DEMANDE DE GARANTIE**

1. Le formulaire dûment complété devra être envoyé par courrier (GreenMech – 368 chemin de Provence – 34400 Lunel) ou par e-mail ([sav@greenmech.fr](mailto:sav@greenmech.fr)).
2. Les demandes devront être formulées dans les 30 jours à compter de la réparation.
3. La main d'œuvre sera remboursée à hauteur de **45€ par heure**.
4. Les frais de déplacement seront pris en charge à hauteur de 0.4€ par km (dans la limite de 160km) à la condition que la machine soit immobilisée.
5. Les heures de travail remboursées seront égales à celles effectuées par nos techniciens, sauf cas particuliers suffisamment explicités.
6. Les temps de diagnostique de panne et de déplacement **ne sont pas** couverts.
7. Toutes les pièces défectueuses doivent être conservées et possiblement renvoyées pour inspection par nos services avant accord de prise en garantie.

